

**COMMUNIQUE DU SUPERIEUR GENERAL
CONCERNANT LA CAUSE DE CANONISATION
DU BIENHEUREUX STANISLAS PAPCZYNSKI,
FONDATEUR DE LA CONGREGATION DES PERES MARIENS**

Rome, le 7 mai 2014
Prot. n° 48/2014

Chers Confrères,

J'ai la joie de vous informer que les actes de la cause de canonisation du Père Fondateur, bx Stanislas Papczynski, ont été déposés le 06 mai 2014 à la Congrégation pour les Causes des Saints. L'enquête du miracle supposé, accomplie par l'intercession du bx Stanislas Papczynski, a été effectuée par le Tribunal du diocèse d'Elk durant les années 2012-2014.

Lors de mon communiqué il y a 2 ans, je vous ai informé que nous avons commencé la cause de canonisation du Père Fondateur après avoir reçu des informations crédibles portant sur la guérison miraculeuse d'une femme malade dont son état de santé – après une longue période de traitement hospitalier intensif et multilatéral – a été considéré comme incurable et menant à la mort sans espoir de retour. Le médecin, étant convaincu que la situation est vraiment sans espoir, en avait informé les membres de la famille qui ont aussitôt commencé prier la neuvaine par l'intercession du bx Stanislas Papczynski. Déjà durant la neuvaine l'état de santé de la malade s'était nettement amélioré et dans la courte période du temps elle est pleinement revenue à la santé.

La cause de canonisation sur son étape diocésaine, grâce à la bienveillance de l'évêque d'Elk, Monseigneur Georges Mazur, a été menée avec un immense effort de plusieurs personnes et notamment des prêtres constituant la composition du Tribunal du diocèse d'Elk et le Vice-postulateur p. Paul Naumowicz MIC, supérieur provincial de la Province Polonaise. Que le Seigneur les bénisse toutes et tous pour leurs peines et sacrifices rendus, et que bx Stanislas leur obtienne les grâces nécessaires. J'exprime ma profonde gratitude à la Province Polonaise pour les frais dépensés, liés avec la conduite de la cause de canonisation.

Déposer les actes à la Congrégation pour les Causes des Saints signifie qu'on commence l'étape décisive de l'enquête sur le miracle supposé. Je vous prie alors de prier ardemment dans cette intention. Sans doute la canonisation du Fondateur est une grâce exceptionnelle pour chaque congrégation. Je crois que pour nous aussi, elle peut devenir une impulsion supplémentaire pour renforcer notre vocation, raviver notre charisme; elle peut également contribuer à un épanouissement encore plus dynamique de notre communauté *Pro Christo et Ecclesia*.

Encore une fois je vous prie, afin que, **dans chaque maison religieuse et paroisse – si cela est possible, le 17 de chaque mois**, c'est-à-dire dans le jour de la traversée au ciel du bx Stanislas, la Messe ait célébrée en l'intention de sa canonisation. Je prie également d'ajouter régulièrement, chaque jour la prière pour sa canonisation aux prières récitées dans la communauté et de prier personnellement dans cette intention ainsi que de demander les fidèles qui nous accompagnent de porter de telles prières. Nous savons que le Père Fondateur était un adorateur infatigable de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, confions alors cette affaire par l'intercession de la Vierge Marie.

Dévoué au Seigneur et à la Vierge Immaculée

P. André Pakuła MIC
Supérieur Général